



DECLARATION LIMINAIRE

Nous sommes réunis aujourd'hui pour examiner les recours des agents administratifs sur leur entretien professionnel 2015, gestion 2014.

Dans le processus de l'entretien professionnel, l'agent subit une succession de phases dont la majeure partie lui échappe : des réunions d'harmonisation au cours desquelles un premier arbitrage est donné avant même l'ouverture de la campagne, au cadrage de l'autorité hiérarchique qui, surveille, décide et peut intervenir comme bon lui semble.

L'introduction du recours hiérarchique obligatoire n'apporte aucun droit de plus.

Il ne fait que rendre plus complexe la procédure, ce qui dissuade les agents de faire appel.

Les élus CGT FP de l'Essonne tiennent à exprimer leur indignation.

Indignation contre cette procédure qui met les agents en concurrence.

La CGT FP revendique :

- ✓ la suppression du système d'évaluation mis en place depuis 2002.
- ✓ réaffirme son opposition à toutes formes d'individualisation de la rémunération liée au mérite et à l'évaluation.
- ✓ la suppression du niveau du recours hiérarchique.
- ✓ la suppression de toute forme de contingentement.

Les élus CGT Finances Publiques de la CAPL N°3